

Si dans le texte du programme des réformes on lisait seulement des projets de réclamations sur la nourriture, l'éclairage et sur tout le matériel scolaire ; sur l'exploitation par les concierges des lycées, on en conclurait que le progrès dans le bien-être suit son cours ; mais, comme le disent les rédacteurs du nouveau journal, « ceci est le petit côté de nos réclamations. » Ce dont ils tiennent à saisir l'opinion publique que ces détails toucheraient peut être trop peu, c'est de la partie importante des réformes qui est le but principal de l'appel à la publicité. Cet appel à tous les écoliers de France en tête du premier numéro du journal est formulé en ces termes :

« Le gouvernement a décrété la liberté de conscience dans les lycées et collèges ; mais jusqu'à présent cette liberté est demeurée dans le domaine de la théorie. Ils sont rares les proviseurs qui n'usent pas de leur autorité pour nous contraindre aux exercices religieux comme par le passé. »

Afin de ne garder aucun doute sur les principes que prétendent propager les représentants de la jeunesse studieuse devenue journaliste, on peut retenir encore ces revendications : « Quoi ! nos pères n'auraient plus le même droit que lorsque nous fréquentions l'école communale ? Ne pourraient-ils plus librement nous envoyer au catéchisme ou nous en éloigner ? »

« Nous ne voulons plus d'une science incompatible avec nos idées ; nous, collégiens, nous réprouvons cette indigne parole : *crede quia absurdum*, et, à Blaise Pascal n'en déplaise, voici notre principe : gardez-vous de vous abêtir, il y a trop à perdre. »

Pour ne pas exagérer les citations, on peut se borner à reproduire cette conclusion émanée d'un prétendu lauréat de concours qui formule l'expression de la libre pensée et de l'indépendance absolue de la jeunesse en une dernière revendication résumant la prétention dominante.

« Nous appelons de tous nos vœux le décret qui doit donner à tous les *bahutiens* (ce mot est de l'argot scolaire) la faculté de ne plus assister aux exercices religieux, sans avoir besoin de l'autorisation de nos parents, et notre liberté de conscience se trouvera à l'abri de toute atteinte. »